

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste. 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Parmi les questions importantes qui s'imposent en ce moment à l'attention de la presse française et des journaux étrangers, l'une des plus actuelles est celle de savoir si les gouvernements européens se feront représenter au concile œcuménique. L'Etat, c'est-à-dire la société politique personnifiée par le pouvoir temporel, prendra-t-il séance dans ces prochaines et solennelles assises de l'Eglise universelle ?

Agitée dans presque tous les pays catholiques, cette question paraît avoir été jusqu'à présent résolue partout dans le sens de la négative. Avant-hier encore le *Journal de Liège* annonçait que le gouvernement belge aurait résolu d'observer vis-à-vis du concile l'abstention la plus absolue.

Quelle sera l'attitude du gouvernement français ? S'abstiendra-t-il ? Accréditera-t-il auprès du concile un ambassadeur extraordinaire ? Confiera-t-il, de préférence, à son ambassadeur à Rome la haute mission de le représenter aux Etats généraux du catholicisme ?

Cette triple alternative est actuellement l'objet de conjectures diverses. L'opinion la plus générale semble cependant incliner du côté de l'abstention, et le bruit se confirme même de plus en plus que le gouvernement de l'Empereur aurait décidément adopté ce dernier parti.

Correspondance particulière
de l'Echo saumurois.

Les bruits d'un changement ministériel

recommencent. MM. Magne et de Chasseloup-Laubat triompheraient. Les idées du prince Napoléon reparaitraient en partie, sous forme de projets de lois. M. de Forcade et les Rouhéristes seraient décidément et définitivement sacrifiés. Tout nous porte à croire que, d'ici à peu de temps, que les Chambres soient ou non convoquées, ces importantes modifications auraient lieu.

Nous croyons pouvoir affirmer que le prince Gortschakoff est venu à Paris ces jours derniers pour s'entretenir des affaires d'Orient. Le khédivé serait poussé par l'Angleterre qui profiterait des démêlés pour occuper l'Egypte en forme de protectorat et dominer sur les bords de ce canal de Suez qu'elle a tant critiqué d'abord. Il est aussi très-certain que le diplomate russe s'est rencontré à Heidelberg avec lord Clarendon et le prince de Hohenlohe. L'entretien a eu pour objet le concile œcuménique et l'interprétation du traité de Prague. Ils seraient tombés d'accord que le traité n'empêche en aucune façon les Etats du sud, en tant que cela leur convient, d'entrer dans une union intime avec la Confédération du Nord.

Les journaux prussiens répandent aussi le bruit que M. de Bismark se serait encore une fois assuré de la non-intervention de l'Empereur en cas d'une nouvelle guerre avec l'Autriche. Nous refusons d'y croire, pour plusieurs motifs, entre autres parce que Napoléon III a assez souffert d'avoir permis 1866 et que la France ne le supporterait pas. Ces trois ans ont amené trop de changements pour que le chancelier prussien donne une seconde représentation de sa comédie.

Le général Prim et M. Sivela, ministre des affaires étrangères d'Espagne, sont arrivés à Paris, venant de Vichy.

On rattache ce voyage à de graves incidents entre l'Espagne et les Etats-Unis se rattachant à la question de Cuba.

Le général Bourbaki, commandant en chef du camp de Châlons, a reçu de l'Empereur la dépêche suivante :

« Je comptais partir demain pour me rendre à Châlons; mais les médecins s'y opposent encore.

» Je me vois donc forcé de renoncer à mon projet.

» Veuillez exprimer aux troupes qui sont sous votre commandement le regret que j'éprouve de ne pouvoir venir leur témoigner ma satisfaction et ma sympathie. »

Le général Bourbaki s'est empressé de télégraphier :

« Sire, le télégramme de Votre Majesté est un nouveau gage de sa constante sollicitude pour l'armée.

» Si les vœux ardents de tous les officiers, sous-officiers et soldats réunis au camp de Châlons avaient pu suffire, Votre Majesté aurait cessé, depuis longtemps, de ressentir la moindre douleur.

» Dans quelques jours, le camp sera levé. Avant de nous séparer, Sire, nous éprouvons le besoin de vous dire notre profonde et respectueuse reconnaissance pour le témoignage de satisfaction que l'Empereur daigne nous adresser et dont nous sommes si fiers.

« C'est avec bonheur que je transmets à Votre Majesté, au nom de tous et au mien personnellement, l'expression de nos sentiments de fidélité et d'entier dévouement à l'Empereur, à l'Impératrice et au Prince impérial. »

Ces deux dépêches ont été portées à la connaissance des troupes par un ordre du jour du général Bourbaki.

Nous empruntons au *Moniteur universel* du 15, les nouvelles suivantes de Saint-Cloud :

Le Prince Impérial, accompagné de M. de Ligneville, du jeune fils de M. Conneau et des deux fils Corvisart, a quitté dimanche le palais à trois heures pour sortir des jardins réservés et se diriger dans le parc public par la porte du grand jet.

Le Prince a pu longtemps conserver l'inconnu et se promener sans éveiller l'attention des curieux.

Il a cassé de nombreuses poupées au tir du salon, gagné quelques bibelots aux tourniquets, décroché quelques bagues aux chevaux de bois, écouté la parade des théâtres forains.

Le Prince n'est rentré au palais que vers cinq heures.

Aujourd'hui, les médecins Nélaton, Fauvel et Ricord se sont rendus à Saint-Cloud vers huit heures, et n'ont eu qu'à constater le mieux survenu depuis hier dans l'état de la santé de l'Empereur.

Sa Majesté est complètement rétablie, et ce n'est plus maintenant qu'une question de régime qui réclame le concours des médecins.

Le général Fleury s'est rendu à Saint-Cloud

PEURLEBTON.

25

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PATRE DU BOGAGE.

(Suite.)

Un dimanche, je me promenais en herborisant dans les Prés Saint-Gervais, près Paris. Comme j'arrivais au détour d'un buisson, tout en lisant quelques pages du système de Linné, le grand naturaliste, je me baissai distraitemment pour cueillir une verveine à petites fleurs pourpres. Aussitôt je sentis une main soyeuse toucher la mienne, et j'entendis une voix veloutée qui me disait : « Trop tard, monsieur. Cette fleur est à moi. » Je vis alors une jeune fille qui me souriait avec des lèvres de capucine et des yeux de pervenche. Elle cueillit la verveine et s'éloigna. Je continuai ma promenade tout songeur, ne lisant guère et n'herborisant plus.

Le soir, une éclipse de lune devait avoir lieu. Je voulus l'observer. J'avais un peu étudié l'astronomie dans

Kepler et dans Newton, et je commençais à m'y intéresser. J'établis mon télescope, — le même que je possède ici, — dans la cour destinée aux récréations de mes élèves. Je le braquai sur un point du ciel où la lune allait entrer en conjonction. Soudain un cri m'échappa. Au-dessous de la ligne oblique formée par le rayon prolongé de mon télescope, je venais d'apercevoir à la fenêtre ouverte d'une maison voisine la jeune fille des Prés Saint-Gervais. Elle travaillait sous la clarté d'une lampe dans un encadrement de cobœas et de liserons. Mon cri attira son attention. Elle parut me reconnaître et me salua en inclinant la tête. Ce fut tout. Moi, j'oubliai l'éclipse de lune, je m'assis sur un banc et je demeurai immobile, le regard dirigé vers le nimbe lumineux où se dessinait la tête angélique de l'inconnue.

Le lendemain, je m'informai d'elle : j'appris qu'elle était orpheline, qu'elle habitait le quartier depuis la mort de ses parents, qu'elle était fleuriste habile, laborieuse et sage. Mon parti fut pris sur-le-champ ; je me présentai chez elle, et je lui fis résolument l'offre de mon cœur et de ma main. Elle m'accueillit avec bonté, mais elle ajourna sa réponse.

Un mois après, nous étions unis. Cette union, pour ainsi dire improvisée, me rendit le plus heureux des hommes. Peut-être fus-je trop heureux, car il est, ce semble, une limite de bonheur que le destin jaloux ne

permet pas de franchir. Toujours est-il que plusieurs années s'écoulèrent pour nous au milieu des joies intimes et profondes d'un amour également partagé. Nos cœurs, cependant, avaient conçu une espérance qui tardait à se réaliser. C'était le seul nuage flottant sur la limpidité de notre ciel. Ce nuage se dissipa enfin ; celle que j'aimais devint mère, et je sentis à la fois tressaillir au fond de mon âme toutes les tendresses du père et toutes les adorations de l'époux. Hélas ! cela dépassait sans doute la mesure rigoureuse des félicités de ce monde. Un orage éclata tout-à-coup sur notre destinée : la mort frappa... et je restai comme anéanti entre une tombe et un berceau. L'enfant vivait, mais la mère n'était plus.

Ce souvenir arracha une larme au vieillard. Sa voix s'était altérée ; il dut attendre, pour continuer son récit, qu'il eût repris un peu de fermeté.

— Il est des chagrins qu'on ne raconte pas, reprit-il, la parole humaine y serait impuissante. Comment dire les déchirements d'un cœur qui a perdu pour jamais sa joie suprême et sa suprême consolation. A deux, tout souriait, même l'infortune ! Seul, tout semble morne, même la prospérité. L'âme est partie, il ne reste qu'un corps inertes. Ou, si l'on se meurt, du moins on ne vit pas. Cette léthargie morale se fût sans doute prolongée en moi, si la vue de mon enfant ne m'eût bientôt rap-

pelé que j'avais en ce monde un devoir à remplir, une existence à protéger. La réaction fut soudaine, je ressuscitai en quelque sorte, et je sentis une flamme nouvelle me réchauffer le cœur. La chère petite créature qui me ramenait ainsi m'avait d'abord fait éprouver une sensation répulsive : je lui en avais voulu de la mort causée par sa naissance, et je l'avais éloignée en la confiant à un étranger qui, heureusement, lui prodigua les soins les plus maternels.

Quand ma fille me fut rendue, elle était si rose, si mignonne, si jolie, que je tombai en extase devant elle. Je me mis à l'aimer avec une explosion de sollicitude et d'enthousiasme. Dès lors le doux fantôme qui habitait en moi céda la première place dans mon cœur à cette suave réalité, et se retira dans l'obscur demi-teinté de mes souvenirs ! O l'admirable amour qu'inspire l'enfant ! Quelle intensité d'existence cela donne, et quelle puissance de sentiment ! C'est le divin mystère d'ici-bas ! C'est la plus touchante invention de Dieu ! car c'est la passion la plus pure et la plus inébranlable vertu de l'humanité !

Ma fille se nommait Lucienne, elle était vraiment la bien nommée, tant avaient d'éclat ses grands yeux à reflets chatoyants. Elle ressemblait à sa mère, du moins elle me la rappelait par quelques-uns des traits de son visage, et surtout par la grâce expressive de sa physio-

ce matin et a pu présenter ses hommages à l'Empereur.

Le général n'a quitté le palais que vers midi, après le déjeuner.

Sa Majesté a déjeuné dans sa chambre à coucher, en compagnie de l'Impératrice. L'appétit du convalescent est tout-à-fait revenu.

A une heure, M. Pétetin, directeur de l'imprimerie impériale, a été reçu par l'Empereur en audience particulière.

A la même heure, M. Davillier, premier écuyer, était appelé chez l'Impératrice, pour y causer du voyage en Egypte qui paraît décidé.

Le départ de l'Impératrice et du Prince aurait lieu à la fin du mois et l'itinéraire fixé serait le suivant :

De Paris à Venise directement. Séjour de trois journées dans cette ville pour la visiter. Embarquement pour Constantinople, Alexandrie, le Caire et Suez par les bords du Nil.

Aussitôt après l'inauguration du canal, l'Impératrice et le Prince reviendront en France par Corfou.

Un incident, vers une heure, a éveillé l'attention des quelques promeneurs de l'avenue du palais.

Un individu en tenue d'ouvrier mécanicien se présenta à la grille d'honneur, se dirigeant vers le château.

L'un des factionnaires le pria d'abord de parler au portier ; mais l'individu n'écoutant pas cette observation, la sentinelle dut quitter son poste de quelques pas pour arrêter l'étrange visiteur.

Celui-ci saisissant alors une poignée de sable la jeta au visage de son interlocuteur, et se mit à courir dans la direction du pont.

Aussitôt les gendarmes s'en emparèrent.

— Je veux voir l'Empereur, criait-il, voilà quatre ans que je cherche à lui dire deux mots... laissez-moi dire deux mots seulement à Sa Majesté.

Conduit chez le commissaire de police, on ne tarda pas à s'apercevoir que ce malheureux était atteint d'aliénation mentale.

Sa veste de mécanicien est du reste l'uniforme de la maison Sainte-Anne, d'où cet individu semble s'être évadé.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le gouvernement vient de prendre une décision importante, dont il était question depuis quelques jours, et par laquelle il donne un nouveau gage à la politique libérale.

Les nominations de préfets, qui se faisaient directement jusqu'ici par le ministère de l'intérieur, seront désormais soumises au conseil des ministres.

nomie. Bientôt même il fut évident pour moi que l'âme charmante de la morte palpait sous l'exquise délicatesse des formes de l'enfant. A quinze ans, c'était déjà une jeune fille accomplie en tout point, merveilleusement belle et bonne, instruite et modeste, réunissant les mérites les plus rares et les plus admirés. Malheureusement il y avait parmi tous ces dons précieux un défaut essentiel, quoiqu'il ne fût que l'exagération d'une qualité : c'était une faiblesse de caractère qui la mettait à la merci des esprits résolus et obstinés. Je l'avais souvent vue céder aux obsessions persistantes des enfants de son âge ; mais, je l'avoue, loin de m'inquiéter de cette tendance, et de la prémunir contre l'excès de sa bonté, je l'y aurais encouragée moi-même, ne remarquant là qu'un vif désir de conciliation sans conséquence et sans danger. Combien je me trompais, hélas ! Ah ! qu'il y prenne garde celui qui contracte l'habitude d'abdiquer sa volonté ! Tôt ou tard les tempéraments énergiques lui imposeront leurs opinions et leurs sentiments, et le précipiteront malgré lui sur quelque pente funeste. Si l'opiniâtreté a parfois ses périls, l'abnégation de soi-même, sans limite et sans raison, expose souvent à de plus tristes calamités.

A mesure que Lucienne avait grandi et que je m'étais plu à contempler son épanouissement, une inquiète préoccupation m'avait rempli le cœur. Orgueilleux de

— Nous avons annoncé que M. Bourbeau, reprenant une idée de M. Duroy, avait saisi le conseil d'Etat d'un projet de décret relatif à la création d'une section des sciences administratives et économiques à l'école de droit.

Le projet de décret a été exposé mercredi par le ministre de l'instruction publique devant la section de l'intérieur réunie à celle de législation.

D'après le *Peuple français*, l'affaire aurait été renvoyée, vu son importance, à l'examen de l'assemblée générale du conseil d'Etat.

— On parle depuis quelques jours d'une excursion que le Prince Impérial irait faire dans les départements de la Nièvre et de l'Allier ; nous ne croyons pas qu'il soit question de rieu de semblable.

— L'Empereur a fait transmettre au pape par Mgr Chigi l'expression de sa reconnaissance pour la sollicitude particulière que Sa Sainteté lui a témoignée pendant l'indisposition dont il était atteint.

— On annonce, pour le 19 janvier, le mariage de M. Émile Ollivier avec la fille de M. Gravier, de la maison Schœling fr. et Gravier, de Marseille.

— Le nouveau ministre de la guerre vient de faire cesser la fabrication des chassepots à la manufacture d'armes de Saint-Étienne, qui en a déjà livré, dit-on, plus de 450,000, sans compter ce qui est sorti des manufactures de Châtelleraut et de Tulle.

Cela veut-il dire qu'on en a assez pour l'armée de réserve et les arsenaux, ou bien que le chassepot est détroné ?

— Il se publie en ce moment à Paris 851 journaux. 59 sont politiques, 79 sont religieux, 22 sont l'organe de la religion protestante et 7 de la religion juive, 29 concernant l'instruction publique, 95 ont trait à la jurisprudence.

Il y a 16 journaux administratifs, 46 traitant de matières médicales, 16 qui s'occupent de l'art militaire, 90 qui traitent d'agriculture, d'horticulture, etc.

Les beaux-arts et les théâtres ont 67 journaux, les chemins de fer, mines, etc., en ont 22, la finance en compte 26, la jurisprudence 48.

La franc-maçonnerie a 4 organes et le spiritisme en a 9.

— Les plus anciens habitants du Havre, disent les journaux de cette ville du 12 septembre, ne se rappellent pas avoir vu, depuis 1832, un ouragan aussi violent que celui qui, la nuit dernière et ce matin, a passé sur nos côtes, en portant partout la désolation.

Des grains de pluie, qui continuent ce matin sont tombés à plusieurs reprises pendant la soirée-d'hier. C'est vers onze heures que le vent s'est mis à souffler avec une force terrible.

ma fille, je m'étais dit souvent que cette fleur, parée de toutes les grâces, embaumée de toutes les vertus, méritait de briller au soleil de la fortune. Je redoutais pour elle la froide brume de l'indigence, et je souffrais en songeant que je ne lui léguerais que ma pauvreté.

En effet, mon état me permettait de vivre en une modeste aisance, mais c'était presque tout. A peine, avec des efforts d'économie, avais-je pu amasser quelques mille livres en l'espace de vingt ans. Cette somme devait constituer la dot de mon enfant. Pauvre dot, en réalité, quand je la comparais aux rêves ambitieux dont se repaissait mon imagination. Cela représentait tout au plus un morceau de pain assuré. Je me souciais bien de si peu, vraiment ! Ce qu'il me fallait pour ma fille, c'était la vie élégante, c'était la sécurité luxueuse, c'était l'opulence, en un mot. Pour réaliser cette ardente convoitise, je me sentais le courage de tenter l'impossible. Eh bien ! chose prodigieuse ! le hasard voulut que rien ne me fût plus facile et qu'en moins de trois années je centuplas le petit capital dont je disposais. Voici comment le miracle se fit :

Un jour, je reçus la visite d'un homme qui revenait de Pondichéry, dans l'Inde. C'était le père d'un de mes élèves. Il me devait un arriéré qu'il me solda. Puis il se mit à me raconter les circonstances de son voyage. Après avoir perdu à Paris presque tout ce qu'il possédait dans

Tous les habitants ont été réveillés dans leur premier sommeil. Le bruit des volets et des portes violemment agités, celui des ardoises et des cheminées qui tombaient, avait quelque chose de sinistre. Involontairement, on se rappelait que la saison d'équinoxe où nous sommes est celle des tempêtes : on songeait à tous ces hommes de mer forcés de lutter contre un tel déchaînement, et presque tous nous faisons des vœux soit pour un père, soit pour un mari, soit pour un frère, soit pour un ami.

Ce matin, les rues, les boulevards, les places publiques, sont couverts de débris de cheminées, d'ardoises, de tuiles, de plaques de zinc arrachées des toitures.

Partout des arbres déracinés et brisés ; sur le cours Napoléon, sur la place Saint-Vincent-de-Paul, sur la place de la sous-préfecture, surtout dans le square Saint-Roch. Les oranges, soulevés de terre par la bourrasque, sont allés pêle-mêle se heurter contre le premier obstacle qu'ils rencontraient ; leurs caisses cylindriques sont toutes brisées. Des arbres qui étaient là depuis longues années et avaient de profondes racines, ont été tordus, cassés, déracinés.

A Frascati, des cabanes de bains, sur l'espace réservé aux dames, ont été pour ainsi dire, broyées. Des réverbères ont été tordus.

Plusieurs personnes, ce matin encore, ont été renversées violemment.

Les bassins ont l'aspect d'une mer agitée ; les radeaux, les canots devenus les jouets du vent en fureur, jetés contre les ponts, ont éprouvé de graves avaries.

Les embarcations amarrées dans l'avant-port ont eu leurs chaînes cassées ; elles sont tombées les unes sur les autres ; plusieurs sont brisées, d'autres ont coulé.

Le trois-mâts anglais *Annie-Crompton*, de Londres, qui se trouvait sur le gril de carénage, a été jeté sur quille et s'est couché au bord du quai.

Le sloop *Pierre-Marie*, de Paimpol, arrivé pendant la nuit dans le port, a été démâté et brisé dans les hauts. L'équipage a déposé sur le batardeau ce qu'il a pu sauver de ses effets.

La goëlette *Aigle*, de Bayonne, mouillée dans le port, est tombée sur le batardeau et a éprouvé de notables avaries.

Durant toute cette matinée, on n'a cessé de nous apporter de divers côtés des détails confirmant ceux que nous venons de résumer. Il paraît que dans certains quartiers la voie publique est jonchée de pals arrachés, dont les montants ont été brisés et projetés à une grande distance.

Impossible encore de se rendre compte, même approximativement, de l'importance des dégâts causés par cet ouragan, qui fera époque dans l'histoire.

de mauvaises spéculations commerciales, l'idée lui était venue d'aller au loin chercher fortune. Il avait fait une pacotille et il était parti. Un navire l'avait débarqué à Madras. Là, sa marchandise s'était promptement vendue en lui produisant un bénéfice inespéré. Encouragé par ce succès, il avait parcouru toute la côte de Coromandel, s'était informé des besoins du pays, et, muni de renseignements précieux, avait repris la mer pour la France à Pondichéry. Il ajouta qu'il serait bientôt en mesure de retourner dans l'Inde, où il était désormais certain de s'enrichir promptement.

Lorsqu'il m'eut quitté, je fus saisi d'une émotion extraordinaire. Tout ce que je venais d'entendre se représentait à mon esprit avec une irrésistible puissance de séduction. Je passai la nuit éveillée, agitant dans mon cerveau le projet de partir, moi aussi, pour le golfe de Bengale en emportant une pacotille. Mon imagination était si surexcitée que je ne concevais aucun doute sur la possibilité d'une complète réussite. Quelle merveilleuse révolution dans ma destinée ! Je me voyais déjà millionnaire, partageant mon trésor avec ma chère Lucienne, la mariant selon mon cœur, lui assurant dans la richesse et l'amour le plus heureux avenir !

De grand matin je me rendis chez mon visiteur de la veille. Je lui fis part de ma résolution. Il m'y encouragea. Bien plus, il me proposa de m'associer avec lui.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons donné les résultats du scrutin qui a eu lieu, dimanche dernier, dans les communes du canton nord-est de Saumur, pour le remplacement de M. Courty, représentant démissionnaire de ce canton, auprès du Conseil-général. Nous sommes heureux de constater que l'administration, à tous les degrés, a gardé la neutralité la plus complète, vis-à-vis des deux honorables candidats qui sollicitaient les suffrages des électeurs. Chose non moins remarquable, c'est que la plus parfaite courtoisie a régné entre les deux concurrents.

Les électeurs ont donc voté en dehors de toute pression. En appréciant sainement cette lutte extra-pacifique, on peut dire que c'est le candidat le plus connu, dans le canton, qui a remporté la victoire, et nous croyons que l'honorable M. Bruas, l'heureux élu, accepterait tout le premier cette appréciation. — Ajoutons, pour compléter notre pensée, que si M. Bruas est une excellente acquisition pour le Conseil général, M. Trouillard n'aurait point occupé un rang inférieur dans cette assemblée.

On ferme en ce moment les deux portes marinières Morin et Mulot, qui donnent accès à la Loire, sous le quai St-Nicolas. Cette opération, vivement réclamée depuis longtemps, complète les travaux de défense de notre ville contre les inondations.

Le mur en blocage et chaux hydraulique, tout le long de la cale St-Nicolas, touche à sa fin. D'après les prévisions des ingénieurs, ce travail doit préserver des infiltrations le quartier St-Nicolas, la place de l'Eglise et le Char-donnet.

Des ouvriers horlogers sont occupés en ce moment à installer une horloge à l'Hôtel de Ville de Saumur. Cette horloge sera éclairée la nuit, comme celle de l'Hôtel des Postes et du Télégraphe.

L'automne de la présente année commencera le 23 courant, à minuit 37 minutes du matin.

Au même moment, le soleil quittera le signe de la Vierge pour entrer dans celui de la Balance.

La compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, comme addition à son tarif spécial D n° 6, pour le transport des ardoises, par chargement de 5,000 kilog. au minimum, le prix de 5 c. par 1,000 kil. et par kilomètre, frais de gare compris, de Châteaulin à une station quelconque du réseau, sous condition d'un parcours minimum de 50 kilomètres ou en payant pour 50 kilomètres.

J'acceptai.

Un mois après, j'avais cédé mon établissement, placé ma fille sous la tutelle d'une parente qui lui avait toujours témoigné beaucoup d'affection, et, en compagnie de mon associé, nommé Pierre Giraud, je m'embarquais au Havre sur un navire qui se rendait à Madras. Certes, ce n'était pas sans un affreux serrement de cœur que j'abandonnais mon enfant ; mais je retrepais mon courage dans l'exaltation du sacrifice et dans l'espérance du succès.

Il y a des séries de prospérités, comme il y a des séries d'infortunes, reprit, après un court silence, le solitaire de la Gorge-aux-Loups. Tout ce que nous entreprimes, Giraud et moi, réussit invariablement, et, comme je vous l'ai dit, nous enrichîmes l'un et l'autre dans un laps de temps de trois années environ. Nous n'avions rien négligé pour atteindre ce but.

De nombreux voyages nous avaient été indispensables, et nous avions souvent sillonné les mers. Aussi n'avais-je revu ma fille que rapidement chaque fois que j'étais venu en France et que je m'étais rendu à Paris. Mais avec quel frémissement de joie je la pressais alors entre mes bras ! avec quelle effusion de tendresse j'inondais son charmant visage de baisers et de larmes !

En achevant de se développer, elle avait achevé de s'embellir ; et, dussiez-vous me taxer d'exagération pa-

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés que, conformément aux instructions de M. le Sous-Préfet, du 13 septembre courant, une enquête de *commodo et incommodo* sera ouverte au secrétariat de la Mairie, tous les jours, pendant dix jours, de 11 heures à une heure, à partir du 18 de ce mois, à l'effet de recevoir les observations des intéressés, sur le projet formé par la congrégation des religieuses de la Providence de la Pommeraye, dont une succursale est établie en cette ville, à l'Orphelinat de St-Joseph, rue Haute-St-Pierre, d'acquérir de M^{lle} Alice Caron, majeure, demeurant à Saumur, une maison, sise en cette ville, dite rue Haute-St-Pierre, avec ses dépendances et servitudes, moyennant, outre les charges spécifiées à la promesse de vente, la somme de dix mille francs.

Cette maison, qui joint l'Orphelinat de St-Joseph, est destinée à accroître cet établissement.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 septembre 1869.

Le Conseiller municipal délégué,
f. fonctions de Maire,
J.-E. BURY.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

AVIS.

MM. Les actionnaires du chemin de fer de Poitiers à Saumur, qui n'ont pas encore opéré le versement du premier quart de leur souscription, sont instamment priés de faire ce versement entre les mains des personnes chez lesquelles ils ont souscrit, pour éviter tout retard dans la constitution de la société.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le *Constitutionnel* publie la note suivante : Plusieurs journaux se complaisent depuis quelque temps à entretenir leurs lecteurs de prétendus dissentiments qui existeraient au sein du ministère et gêneraient l'unité de volonté et d'action du gouvernement.

Nous devons mettre le public en garde contre ces bruits propagés bien à la légère. Il suffit de rappeler que les ministres actuels ont préparé et soutenu de leur parole le sénatus-consulte, base de l'ordre de choses nouveau, que les mêmes ministres ont conseillé et mis à exécution l'amnistie et que, depuis, tous les actes du gouvernement ont été marqués du même sceau de loyauté, de libéralisme et d'unité de vues.

Les nouvelles de St-Cloud sont excellentes. L'Empereur serait tout-à-fait remis, et l'extrême lassitude que ses souffrances lui fai-

saient éprouver aurait presque complètement disparu. On nous affirme même que le voyage de la cour à Biarritz, est définitivement résolu.

Les ministres se sont réunis hier en conseil, au palais de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

DÉPARTEMENT DE MAINE ET-LOIRE.

Arrondissement de Saumur.

VILLE DE SAUMUR.

TRAVAUX

DE

REPARATION ET D'ENTRETIEN

Des Bâtiments communaux et des Propriétés communales.

Le Maire de la ville de Saumur

Prévient les entrepreneurs de travaux publics et les chefs-ouvriers, que le MARDI 12 OCTOBRE 1869, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, aux adjudications au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de réparation et d'entretien à exécuter dans les rues, places, égouts, bâtiments, promenades, etc., de la ville de Saumur, pendant les années 1870, 1871, 1872, 1873 et 1874.

Lesdits travaux sont divisés en trois parties; chacune de ces parties fera l'objet d'une adjudication spéciale, SAVOIR :

- 1° Travaux de terrassements et pavages ;
- 2° Travaux de jardinage ;
- 3° Travaux d'entretien des bâtiments communaux.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADJUDICATION.

Les adjudications auront lieu au rabais et sur soumissions cachetées.

Le rabais portera sur l'ensemble des prix, à raison de tant de centimes par franc et sans fraction de centime. Dans le cas où, contrairement à cette prescription, on énoncerait dans l'acte de soumission des fractions de centime, le rabais serait de droit porté au centime immédiatement supérieur, qui deviendra le taux de ladite soumission.

Nul ne sera admis à concourir s'il ne présente toutes les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir un certificat de moralité délivré par le maire de sa commune; un certificat de capacité, ayant au plus six mois de date, délivré par un architecte connu, ou par un ingénieur des ponts-et-chaussées, et une promesse de cautionnement.

Ces pièces, qui devront être légalisées, seront jointes à la soumission, sous une

enveloppe commune, mais dans un paquet séparé.

Ce paquet portera en suscription : *Certificats et cautionnement.*

L'enveloppe qui contiendra la soumission portera ce titre : *Soumission.*

Enfin, sur l'enveloppe commune, sera indiquée la nature du travail pour lequel on soumissionne, c'est-à-dire l'un des titres suivants : *Bâtiments, Jardinage ou Terrassements et Pavages.*

Les soumissions seront écrites sur papier timbré.

Le cautionnement à fournir sera en argent ou en immeubles.

S'il est en argent, la somme déposée sera égale à la moitié du montant, évalué dans l'adjudication à intervenir, d'une année des travaux à exécuter par chacun des adjudicataires ;

S'il est en immeubles, il devra reposer par hypothèque sur des biens situés dans l'arrondissement, d'une valeur libre, égale à trois fois la somme exigée pour le cautionnement en argent.

Les paquets seront déposés sur le bureau avant l'heure indiquée pour leur ouverture et recevront un numéro d'ordre.

Aucun paquet ne sera reçu; sous quelque prétexte que ce soit, après l'ouverture de la séance.

Le premier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet.

L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication, et le maire, après avoir consulté les membres du bureau, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique, le maire annoncera la décision. Les soumissions seront alors ouvertes publiquement, et, par chaque nature d'adjudication, le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire.

Si deux concurrents, dans la même adjudication, offraient le même rabais, il serait procédé entre eux, séance tenante, à une nouvelle adjudication.

Si l'un des certificats qui accompagnent la soumission n'est pas admis, ladite soumission ne sera pas ouverte.

Les frais d'enregistrement seront au compte respectif de chacun des adjudicataires, ainsi que ceux de copie des plans, devis et détail, etc.

Les frais d'affiches et d'impression quelconques, nécessaires pour arriver aux fins desdites adjudications, seront partagés entre les trois adjudicataires, dans les proportions suivantes :

Terrassements et pavages.....	4/20
Jardinage.....	1/20
Travaux des bâtiments.....	15/20

Le Sport donne sur les droits respectifs des chasseurs et des propriétaires des avis utiles pour éviter des conflits judiciaires, toujours nuisibles aux uns et aux autres.

Nous les résumons brièvement :

« 1° Le droit de chasse n'appartient qu'au propriétaire sur son terrain. Le fermier lui-même n'a pas ce droit, s'il ne lui est reconnu dans le bail ;

« 2° Le permis de chasse ne donne au porteur le droit de chasser que sur ses propriétés ou sur celles qu'il a louées. Le propriétaire a le droit de poursuivre tout chasseur trouvé en chasse sur ses terres, même sans l'avoir averti d'avance de cette prohibition. Le propriétaire a aussi seul le droit sur le gibier trouvé sur son terrain.

« La cour de Dijon a décidé que le chasseur qui a lancé une pièce de gibier sur sa propriété n'a pas le droit de la poursuivre sur un terrain dont la chasse ne lui appartient pas, et le propriétaire de ce terrain peut alors la tuer et se l'approprier.

« Un chasseur n'a pas même le droit de se poster à la lisière d'un bois ou d'une propriété qui ne lui appartient pas, pour tuer, à sa sortie, un animal lancé par ses chiens sur sa propriété; la cour impériale d'Orléans a jugé que c'était là concourir au fait de chasse exercé par les chiens.

« En effet, pour qu'il n'y ait pas délit de chasse dans ce cas, il faut que les chiens soient complètement abandonnés à eux-mêmes. Il y aurait également délit si les chiens étaient en défaut et que le maître ou son piqueur fussent entrés sur le terrain d'autrui, pour les aider à retrouver la piste du gibier. Un arrêt de la cour suprême, du 26 juillet 1860, a confirmé, sur ce dernier point, plusieurs décisions identiques rendues par la cour d'Orléans et de Rouen.

« Un arrêt de cassation décide que le gibier appartient à celui qui l'a tué ou blessé mortellement, tant qu'il ne le perd pas de vue, encore qu'il aille mourir sur le champ d'autrui. Cependant le chasseur n'a droit sur le gibier blessé par lui qu'autant que cette blessure est légère et n'empêche pas le gibier de gagner une propriété sur laquelle le tireur n'a pas permission de chasse.

« Si le gibier est tué par un autre tireur, le premier n'y peut prétendre.

« Un animal mortellement blessé par un chasseur qui le poursuivait avec la certitude de l'atteindre, doit être considéré comme à lui, et un autre tireur ne peut, en l'achevant, s'en emparer.

« Le gibier doit être réputé en la possession du chasseur lorsque ses chiens l'ont forcé et sont sur le point de l'atteindre sans qu'il puisse leur échapper.»

ternelle, elle m'apparaissait comme l'une des plus ravissantes personnes que j'eusse jamais vues. Sa mère elle-même, dont la radieuse image vivait toujours en moi, me semblait avoir eu moins de perfections. Elle m'inspirait une sorte de vanité naïve, et je me demandais sérieusement s'il existait un homme digne de la posséder. Au reste, je n'étais pas seul à penser ainsi. Celle qui lui servait de mère s'enorgueillissait de Lucienne encore plus que je ne faisais. Elle parlait sans cesse de la marier à quelque gentilhomme, comte, marquis ou duc. Peut-être même songeait-elle à un prince du sang. Lorsqu'elle hasardait ces folies en ma présence, je haussais les épaules et je me contentais de répliquer que jamais ma fille ne serait la femme d'un grand seigneur, attendu que je ne voulais pas l'exposer à subir tôt ou tard le dédain des préjugés aristocratiques.

En réalité, je ne prenais pas de tels propos au sérieux, conséquemment je ne m'en préoccupai bientôt plus.

Hélas! pourquoi ne m'étais-je pas rendu un compte plus exact des sentiments et des idées de la compagne, de la tutrice de mon enfant! La connaissant mieux, je lui eusse accordé moins de confiance, et le plus grand de nos malheurs n'eût sans doute pas été consommé.

Cette femme se nommait Brigitte Beaudoin. Elle était

bonne et dévouée, sans contredit. Toutefois elle poussait, en de certaines occasions, la bonté jusqu'à la contrainte et le dévouement jusqu'à l'imprudence. Quand elle croyait avoir formé une résolution avantageuse pour la personne qu'elle aimait, elle y appliquait toute son intelligence, toute son énergie, et elle n'était satisfaite que lorsqu'elle avait réussi, ouvertement ou en secret, à accomplir ce qu'elle estimait être un bien. Or, en dépit de mon opposition la plus formelle, elle avait décidé dans son esprit que Lucienne s'allierait à la noblesse, et elle mit tout en œuvre pour obtenir ce résultat.

Elle parvint d'abord à lui faire partager sa manière de voir sur ce point. Puis elle fixa son attention sur un gentilhomme qui fut accueilli chez moi à mon insu. Ce gentilhomme — j'ai appris plus tard, trop tard, ces particularités — déplaisait à ma fille, mais il plaisait à Brigitte Beaudoin, pour qui un noble était presque un demi-dieu. Dès lors celle-ci vanta si obstinément les prétendus mérites du vicomte de Saint-Chamans — c'était le nom sous lequel on le connaissait — que Lucienne surmonta l'antipathie qu'il lui inspirait et qu'elle consentit à une union secrète entre elle et lui.

Ma pauvre enfant céda à l'obsession. Sa faiblesse naturelle se laissait vaincre, comme toujours, par la ferme volonté de celle qui la conseillait.

Tandis que ces choses se passaient à Paris, j'étais

dans l'Inde avec Pierre Giraud, mon associé. Nous réalisions une affaire considérable qui devait être notre dernière opération. Cette affaire se présentait mal, elle se liquidait difficilement et ne donnait que de minces profits. Habitué aux caresses de la fortune, je m'attristais d'une si légère rigueur, lorsque la destinée, ironique et terrible, me porta un de ces coups violents qui changent parfois les murmures de dépit en cri de désolation.

Je reçus une lettre dans laquelle on m'annonçait qu'un affreux malheur s'était appesanti sur ma maison : ma fille était devenue folle, et Brigitte Beaudoin venait de mourir subitement.

A cette nouvelle inouïe, je fus comme renversé par la foudre. Je perdis connaissance et je restai longtemps sans donner signe de vie. Quand je revins à moi, mon premier sentiment fut l'incrédulité. Je refusai d'ajouter foi à la certitude d'événements si incompréhensibles. Cependant, je chargeai Pierre Giraud de terminer seul la vente de nos marchandises, de réunir les capitaux engagés qui constituaient la presque totalité de notre fortune, de m'apporter en France la part qui me revenait, et je m'embarquai immédiatement.

Le voyage me parut d'une lenteur mortelle. J'aurais voulu dévorer l'espace. Enfin, j'arrivai. Ce fut avec une horrible anxiété que je m'élançai vers ma demeure.

Une étrangère m'ouvrit la porte, puis une jeune fille vint à moi. Cette jeune fille était blanche et pâle comme un fantôme; elle avait les yeux fixes, la démarche hésitante. On eût dit qu'elle n'appartenait plus à la terre; elle ressemblait à une apparition.

Qu'ajouterai-je, hélas! J'étais, en effet, devant une créature privée de raison, et c'était Lucienne! et c'était mon enfant! Devenu fou moi-même, je la saisis violemment dans mes bras, je l'inondai d'un torrent de larmes, je couvris son front de baisers ardents, comme si cette véhémence d'amour paternel eût dû ranimer son intelligence. Effort inutile! A peine me reconnut-elle.

(La suite au prochain numéro.)

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le 2^e terme payable en septembre.

Les propriétaires, intéressés aux travaux de défense de la ville de Saumur contre les inondations, qui n'ont pas acquitté la part mise à leur charge, sont invités à se libérer.

Les concurrents pourront prendre connaissance des devis et cahiers des charges, etc., au secrétariat de la mairie.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 août 1869.
Le conseiller municipal faisant fonctions de maire,

LECOY.

NOTA. — Les soumissions qui ne seront pas sur papier timbré et accompagnées des pièces ci-dessus mentionnées pourront être déclarées nulles, ainsi que celles qui ne seront pas conformes au modèle ci-après.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (noms, prénoms et profession) demeurant à rue faisant élection

de domicile à Saumur, chez y demeurant, rue m'engage à exécuter les travaux (soit de jardinage, soit de terrassements et pavages, soit d'entretien des bâtiments) dépendant des propriétés communales de la ville de Saumur, pendant les années 1870, 1871, 1872, 1873 et 1874, moyennant un rabais de (indiquer en toutes lettres le nombre de centimes, sans fraction de centime) par franc, sur tous les prix indiqués aux devis et série de prix, dressés par M. l'Architecte-Voyer de la ville.

Fait à Saumur, le 1869. (Signature)

Les médecins conseillent à toute personne, soucieuse des soins de la bouche et de la con-

servation des dents l'emploi quotidien de l'Eau dentifrice du docteur J. V. Bonn.

Ce produit hors ligne, entré aujourd'hui dans la consommation générale, a été récompensé aux Expositions de Paris 1867 et du Havre 1868, et honoré du brevet de Fournisseur de S. M. l'Impératrice. Préparé avec des soins inusités, contenu dans des flacons élégants et commodes, il est cependant vendu 40 0/0 moins cher que les produits analogues.

L'Eau dentifrice du docteur J. V. Bonn se trouve en France et à l'étranger, chez tous les coiffeurs et parfumeurs. — Dépôt général à Paris, chez MM. V. Achard et C^e, 44, rue des Petites-Écuries.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

BULLETIN FINANCIER (13 septembre).

Ce qui s'est passé la semaine dernière à la Bourse, a donné tort aux spéculateurs qui essayaient de pousser aux plus extrêmes résolutions. Pendant qu'elle succombait sous le poids des engagements pris surtout à Francfort, à Berlin et à Vienne, l'énergique résistance des rentiers a retenu les cours. — Aujourd'hui encore la Bourse ferme en hausse de 0,10 c. sur les cours de samedi. Toutes les valeurs en général suivent ce mouvement que nous croyons d'autant mieux assuré, qu'il s'opère avec plus de lenteur. — J.-F. Fort.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BASSEREAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Bassereau, ancien boisselier à Saumur, sont invités à se présenter le vendredi 24 septembre courant, à sept heures et demie du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de cette faillite.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON. (375)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR PORTIONS,

Au gré des acquéreurs,

Commune de Saint-Lambert,

Les PRÉS suivants:

Un hectare 5 ares, aux Boires-Choux.

Quinze ares, aux Boires-Choux.

Un hectare 75 ares, à Bellevue.

Soixante-trois ares, aux Arpents.

S'adresser audit notaire et à M. Lange. (374)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 19 septembre 1869, à midi, en l'étude dudit notaire, d'une Maison, sise à Saumur, rue St Nicolas, n° 54, dépendant de la succession de M^{me} Mignon.

Mise à prix. 7,000 fr.

L'adjudication sera prononcée sur une seule enchère. (363)

MAISON, CAFÉ ET RESTAURANT BEUROS

Place du Roi René, à Saumur,

A VENDRE

OU A ARRENTER.

Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de l'acquéreur.

S'adresser à M. BEUROS. (337)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

A VENDRE

Deux poinçons de vin rouge et trois barriques de vin blanc, récolte de 1865.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e AUGUSTE DUPUY, notaire à Montsoreau.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 26 septembre 1869, et jours suivants, s'il y a lieu, à midi précis.

Il sera procédé, par le ministère de M^e Auguste Dupuy, notaire à Montsoreau, en la propriété de la Petite-Vignolle, commune de Turquant, à la vente aux enchères publiques, des objets mobiliers et vins dépendant de la succession de M. Louis-Paul Gaudais, ancien notaire, décédé à Saumur.

Consistant en lits, couvertures, matelas, couvertures, couvre-pieds, buffets, armoires, glaces, pendules, commodes, tables, chaises, fauteuils, linges, vaisselles, batterie de cuisine, bouteilles vides, fûtailles, charrettes, fourrages, pommes, noix et autres objets.

VINS.

3,435 bouteilles de vin blanc, de différentes années, du cru de la Vignolle, connu sous le nom de Coteau de Saumur.

200 bouteilles de vin rouge de 1865.

15 hectolitres 40 litres de vin rouge, en fûts, des années 1865 et 1868.

On paiera comptant, plus cinq pour cent.

Les vins seront vendus le lundi 27 septembre 1869, à midi.

NOTA. — Il part tous les jours de Saumur, à 10 heures du matin, une voiture passant par la Vignolle.

A VENDRE

D'OCCASION,

BOUTEILLES VIDES.

S'adresser au bureau du journal.

DÉPÔT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES

13, rue Saint-Jean, à Saumur.

M. NORMANDINE, pharmacien, eu égard à la consommation toujours croissante des Eaux minérales naturelles, vient d'établir un dépôt en face de chez lui, où l'on trouvera les Eaux les plus usitées. (356)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

Samedi 18 Septembre 1869, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange à Saumur, à la vente aux enchères de deux belles jumens, aux gendarmes Gautié et Marais, de Vihiers et Fontevault.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CÉDER

PRÉSENTMENT,

UN HOTEL très-bien achalandé, dans un des principaux quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

Une maison de commerce demande un homme d'une trentaine d'années.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURUS, avocat à Angers. En vente à Saumur, au bureau du journal.

Le Journal financier
L'UNION DES ACTIONNAIRES
(Troisième Année)

LE SEUL paraissant DEUX FOIS par semaine LES MARDIS et les VENDREDIS

Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS :
Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France).
Un numéro : 20 centimes

BUREAUX : 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

LA SANTÉ PUBLIQUE
Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes.
CONDITIONS D'ABONNEMENT :
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 14 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 15 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 10	"	" 20	71 10	"	"
4 1/2 pour cent 1852.	101 50	"	" 50	101 50	"	"
Obligations du Trésor.	490	3 75	"	489	"	1
Banque de France.	2840	"	5	2830	"	10
Crédit Foncier (estamp.).	1675	"	25	1685	10	"
Crédit Foncier colonial.	410	"	"	410	"	"
Crédit Agricole.	625	"	5	620	"	5
Crédit industriel.	645	"	15	647 50	2 50	"
Crédit Mobilier (estamp.).	210	"	7 50	215	5	"
Comptoir d'esc. de Paris.	670	"	12 50	682 50	12 50	"
Orléans (estampillé).	957 50	"	5	960	2 50	"
Orléans, nouveau.	"	"	"	"	"	"
Nord (actions anciennes).	1081 25	"	8 75	1082 50	1 25	"
Est.	586 25	"	11 25	595	8 75	"
Paris-Lyon-Méditerranée.	975	"	5	972 50	"	2 50
Lyon nouveau.	"	"	"	"	"	"
Midi.	610	"	"	603 75	"	6 25
Ouest.	602 50	2 50	"	602 50	"	"
C ^e Parisienne du Gaz.	1598 75	"	11 25	1600	1 25	"
Canal de Suez.	477 50	"	12 50	472 50	"	5
Transatlantiques.	262 50	"	"	"	"	"
Emprunt italien 5 0/0.	52 50	"	50	52 30	"	20
Autrichiens.	745	"	17 50	748 75	3 75	"
Sud-Autrich.-Lombards.	492 50	"	10	497 50	5	"
Victor-Emmanuel.	53	"	"	51	"	2
Romains.	52	"	"	49	"	3
Crédit Mobilier Espagnol.	267 50	"	"	265	"	2 50
Saragosse.	65	2	"	67	2	"
Séville-Xérés-Séville.	"	"	"	"	"	"
Nord-Espagne.	"	"	"	"	"	"
Compagnie immobilière.	92 50	"	6 25	92 50	"	"

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	340	"	"	335	"	"
Orléans.	330	"	"	331	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée.	329	"	"	330	"	"
Ouest.	329	"	"	327	"	"
Midi.	320	"	"	328	"	"
Est.	333	"	"	332 50	"	"

Saumur. P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.